



Implenia

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET DE PROCURATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE IMPLENIA SA

MARDI, 31 MARS 2026

À 10H30

JED-EVENTS

ZÜRCHERSTRASSE 39

8952 SCHLIEREN

INSCRIPTION ET PROCURATION

- ☐ **J'assisterai en personne à l'Assemblée générale ordinaire et vous prie de m'envoyer une carte d'entrée.**
- ☐ **Je n'assisterai pas à l'Assemblée générale ordinaire du 31 mars 2026 et donne une procuration comme suit :**
 - ☐ Au représentant indépendant : Cabinet Juridique Keller SA, case postale 1889, 8027 Zurich, Suisse. Sans instruction expresse contraire, le représentant indépendant votera dans le sens des propositions du Conseil d'administration. Il en ira de même avec les propositions supplémentaires ou de modification.

Veuillez envoyer la procuration signée directement au représentant indépendant ou à l'aide de l'enveloppe jointe à Computershare Suisse SA, Implenia SA, Case postale, 4601 Olten, Suisse.

Vous pouvez également remettre les procurations et les instructions au représentant indépendant par voie électronique, par le biais du portail en ligne de Computershare Suisse SA. Vous trouverez des informations complémentaires dans l'invitation.

- ☐ À la personne suivante :

Prénom et nom / nom de l'entreprise : _____

Adresse exacte : _____

Je demande à ce que la carte d'entrée soit directement envoyée à l'adresse indiquée, si les délais le permettent, ou de la déposer au contrôle des entrées dans le cas contraire.

Veuillez envoyer la procuration signée à l'aide de l'enveloppe jointe directement à Computershare Suisse SA, Implenia SA, Case postale, 4601 Olten, Suisse.

Lieu et date : _____

Signature : _____

Veuillez retourner ce formulaire au plus tard le 26 mars 2026 en utilisant l'enveloppe jointe. Pour les réponses arrivant après le 26 mars 2026, le traitement ne peut être garanti.

INSTRUCTIONS DE VOTE AU REPRÉSENTANT INDÉPENDANT

Instructions pour l'exercice du droit de vote			
Point à l'ordre du jour	Oui	Non	Abstention
1.1 Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2025, après prise de connaissance des rapports de l'organe de révision	☐	☐	☐
1.2 Vote consultatif sur le rapport sur les questions non financières 2025	☐	☐	☐
2 Affectation du bénéfice résultant du bilan, distribution d'un dividende de CHF 1.40 brut par action nominative	☐	☐	☐
3 Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2025	☐	☐	☐
4.1 Approbation de la rémunération globale maximale du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2026 à l'Assemblée générale ordinaire 2027	☐	☐	☐
4.2 Approbation de la rémunération globale maximale de la direction pour l'exercice 2027	☐	☐	☐
4.3 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2025	☐	☐	☐
5.1 Réélection des membres du Conseil d'administration et réélection du président du Conseil d'administration :			
Réélection de Hans Ulrich Meister comme membre et comme président du Conseil d'administration	☐	☐	☐
Réélection de Henner Mahlstedt comme membre du Conseil d'administration	☐	☐	☐
Réélection de Kyrre Olaf Johansen comme membre du Conseil d'administration	☐	☐	☐
Réélection de Barbara Lambert comme membre du Conseil d'administration	☐	☐	☐
Réélection de Judith Bischof comme membre du Conseil d'administration	☐	☐	☐
Réélection de Raymond Cron comme membre du Conseil d'administration	☐	☐	☐
Réélection de Marie-Noëlle Zen-Ruffinen comme membre du Conseil d'administration	☐	☐	☐
5.2 Réélection des membres du Comité de rémunération :			
Réélection de Marie-Noëlle Zen-Ruffinen comme membre du Comité de rémunération	☐	☐	☐
Réélection de Raymond Cron comme membre du Comité de rémunération	☐	☐	☐
Réélection de Kyrre Olaf Johansen comme membre du Comité de rémunération	☐	☐	☐
5.3 Réélection du représentant indépendant : Cabinet Juridique Keller SA, Zurich	☐	☐	☐
5.4 Réélection de l'organe de révision : PricewaterhouseCoopers SA, Zurich	☐	☐	☐

Si des ajouts ou des modifications sont proposés aux points de l'ordre du jour et/ou aux propositions conformément à l'article 704b du CO lors de l'Assemblée générale ordinaire, je donne instruction au mandataire indépendant :

- ☐ de suivre la proposition du Conseil d'administration
 ☐ de s'abstenir
- ☐ de voter contre

Sans instruction de ma part, le représentant indépendant votera dans le sens des propositions du Conseil d'administration. Il en ira de même avec les propositions supplémentaires ou de modification. (signature du côté gauche)

